



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue au Centre communautaire le 2 juillet 2019 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Bernard Riopel  
Diane Thibault

Victor Boulay  
Pier-Carl Bédard

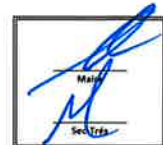
Jean-Guy Périard  
Ghislaine Jean

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente, Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ORDRE DU JOUR**

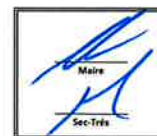
1. CONSEIL MUNICIPAL
  - 1.1 Ouverture de l'assemblée
  - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 et du procès-verbal de correction
  - 1.4 Questions du public
2. ADMINISTRATION ET FINANCES
  - 2.1 Adoption des comptes à payer
  - 2.2 Embauche d'un journalier saisonnier
  - 2.3 Questions du public



3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique
  - 3.2 Adoption du rapport de l'année 9 du plan de mise en œuvre local - Schéma de couverture de risques incendie
  - 3.3 Embauche d'un aide-pompier
  - 3.4 Questions du public
4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC
  - 4.1 Rapport du directeur des travaux publics et aqueduc
  - 4.2 Adjudication des soumissions pour la location de machineries lourdes pour des travaux à réaliser en 2019
  - 4.3 Abrogation de la résolution 2019-06-148 – Travaux de voirie 2019 sur le réseau routier municipal
  - 4.4 Travaux de voirie 2019 sur le réseau routier municipal
  - 4.5 Questions du public
5. HYGIÈNE DU MILIEU
6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
  - 6.1 Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement
  - 6.2 Demande de dérogation mineure – Matricule 0478-69-0264
  - 6.3 Questions du public
7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE
  - 7.1 Acceptation de la soumission de Proligne
  - 7.2 Demande de réservation du terrain du Parc Municipal – Association des propriétaires du lac Schryer
  - 7.3 Correction de la résolution 2019-06-154 – Demande de gratuité des deux salles du centre communautaire – Préparation à la confirmation des jeunes adultes
  - 7.4 Questions du public



8. AFFAIRES NOUVELLES
  - 8.1 Projet d'aménagement d'un mur de soutènement – Montée Lafontaine
  - 8.2 Les services de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) offerts au bureau de Services Québec de Papineauville
  - 8.3 Des succès à souligner, une équipe qui s'agrandit!
  - 8.4 Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'installation d'un radar-indicateur de vitesse mobile à l'entrée du village par la 315 Sud
  - 8.5 Questions du public
9. DIVERS
10. CORRESPONDANCE
  - 10.1 Proposition transmise à la Municipalité
  - 10.2 Campagne de financement – Coopérative de Santé du Nord de la Petite-Nation
  - 10.3 Questions du public
11. QUESTIONS DU PUBLIC
12. LEVÉE DE LA SÉANCE



## **1. CONSEIL MUNICIPAL**

### **1.1 Ouverture de l'assemblée**

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte.

### **1.2 Adoption de l'ordre du jour**

**2019-07-168**

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et en ajoutant les points suivants :

- 9.1 Souper-bénéfice du maire au profit de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC;
- 9.2 Programme de récupération hors foyer des matières recyclables – Aires publiques municipales;
- 9.3 Revitalisation du centre villageois – Modernisation des enseignes de rue

ET en retirant le point suivant :

- 9.1 Souper-bénéfice du maire au profit de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC;

ET QUE le point « Divers » demeure ouvert.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 et du procès-verbal de correction**

**2019-07-169**

Il est proposé par Monsieur Pier-Carl Bédard

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 et du procès-verbal de correction.

**Adoptée à l'unanimité.**



## 1.4 Questions du public

## 2. ADMINISTRATION ET FINANCES

### 2.1 Adoption des comptes à payer

**2019-07-170**

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean


ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro 2019-06.01 et que Stéphane Séguin, maire et Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 26 mai au 22 juin 2019 totalisant 147 771,68 \$;

ET QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste soient par la même occasion approuvées.

### CERTIFICAT DE CRÉDIT

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Manon Lanthier, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal.

  
Manon Lanthier, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

**Adoptée à l'unanimité.**

### 2.2 Embauche d'un journalier saisonnier

**2019-07-171**

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi pour un journalier saisonnier que la Municipalité a fait paraître;

CONSIDÉRANT QUE le profil de la candidature de Monsieur Jacques B. Duguay correspond aux compétences recherchées pour ce poste;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche se fait dans le cadre d'une subvention salariale et pour une durée de 30 semaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil entérine l'embauche de Monsieur Jacques B. Duguay au poste de journalier saisonnier à raison de trente-cinq (35) heures par semaine aux conditions établies entre les parties;

ET QUE la date d'embauche soit le 27 juin 2019.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **2.3 Questions du public**

## **3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique**

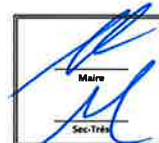
Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur de la sécurité publique pour le mois de juin 2019.

### **3.2 Adoption du rapport de l'année 9 du plan de mise en œuvre local - Schéma de couverture de risques incendie**

**2019-07-172**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie :

« Toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;



CONSIDÉRANT QUE Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le rapport annuel pour l'année 9 pour adoption par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a pris connaissance dudit rapport;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le rapport annuel du plan local de mise en œuvre local du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la municipalité de Montpellier pour l'année 9 tel que déposé;

ET QU'une copie de la présente résolution accompagnée du rapport annuel soit acheminée à Monsieur Éric Lacasse, coordonnateur en sécurité publique de la MRC de Papineau qui le transmettra au Ministère de la Sécurité publique.

**Adopté à l'unanimité.**

### **3.3 Embauche d'un aide-pompier**

**2019-07-173**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est continuellement en recrutement pour combler des postes de pompiers à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Pierre Charest, employé de la Municipalité comme premier répondant, a manifesté son intérêt de joindre le service comme aide-pompier;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables de Monsieur Marc St-Denis, directeur de la sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Victor Boulay

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la candidature de Monsieur Pierre Charest à titre d'aide-pompier;

QUE la rémunération soit aux taux horaires en vigueur pour l'année 2019 au même titre qu'un pompier non formé rémunéré;

ET QUE Monsieur Marc St-Denis, directeur de la Sécurité publique, soit mandaté à rédiger une description de tâches distinctives au poste d'aide-pompier de Monsieur Pierre Charest.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **3.4 Questions du public**

## **4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC**

### **4.1 Rapport du directeur des travaux publics et aqueduc**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur des travaux publics pour le mois de juin 2019.

### **4.2 Adjudication des soumissions pour la location de machineries lourdes pour des travaux à réaliser en 2019**

**2019-07-174**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à deux (2) appels d'offres sur invitation conformément à l'article 935 du Code municipal pour la location de machineries lourdes pour des travaux à réaliser en 2019;

CONSIDÉRANT QU'en date du 13 juin dernier, la Municipalité a reçu la soumission de deux (2) fournisseurs dont copie du procès-verbal d'ouverture est jointe en annexe à la présente pour les tarifs horaires pour la location de certaines machineries lourdes (incluant l'opérateur de la machinerie visée);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission d'Excavation Lafontaine inc. pour la location de machineries lourdes pour les travaux devant être réalisés en 2019 selon le document d'appel d'offres.

**Adoptée à l'unanimité.**





#### **4.3 Abrogation de la résolution 2019-06-148 – Travaux de voirie 2019 sur le réseau routier municipal**

**2019-07-175**

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil abroge la résolution 2019-06-148 – *Travaux de voirie 2019 sur le réseau routier municipal.*

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **4.4 Travaux de voirie 2019 sur le réseau routier municipal**

**2019-07-176**

CONSIDÉRANT la détérioration de certains chemins;

CONSIDÉRANT la nécessité d'entretenir notre réseau routier afin de ralentir la dégradation de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses prévues pour les travaux de réfection sont estimées à plus ou moins soixante mille dollars (60 000 \$) plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise Gilbert Brosseau, directeur des travaux publics, à faire exécuter les travaux de réparations sur le réseau routier municipal, selon les dommages constatés et identifiés et selon la gravité de la détérioration de la chaussée d'après la liste sommaire des travaux de voirie 2019 annexée à la présente.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **4.5 Questions du public**

## **5. HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun dossier à l'ordre du jour.

## **6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **6.1 Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement pour le mois de juin 2019.

### **6.2 Demande de dérogation mineure – Matricule 0478-69-0264**

**2019-07-177**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour l'ajout d'un étage au-dessus d'un garage existant sur la propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout ou l'agrandissement horizontal d'un bâtiment complémentaire est impossible faute d'espace sur la propriété du demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur maximale dans toute zone résidentielle, mixte (résidentielle et commerciale) ou institutionnelle indiquée au plan de zonage ne doit pas excéder la hauteur du bâtiment principal le plus proche ni être supérieure à 6 mètres;

CONSIDÉRANT QUE l'excédent de deux pieds (600 millimètres) ne nuit aucunement à la visibilité des propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif en urbanisme et environnement (CCUE);

CONSIDÉRANT QUE l'avis de consultation publique a été publié le 19 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE personne ne s'est opposé lors de la consultation publique tenue le 2 juillet 2019 à 19 h 15;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accepte la recommandation du CCUE concernant la demande de dérogation mineure pour le matricule 0478-69-0264;

ET QUE l'excédent de la hauteur ne doit pas être de plus de deux pieds (600 millimètres).

**Adoptée à l'unanimité.**

### **6.3 Questions du public**

## **7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **7.1 Acceptation de la soumission de Proligne**

**2019-07-178**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a acquis des équipements de pickleball;

CONSIDÉRANT la soumission de Proligne no 2019-312 au montant de quatre cent cinquante dollars (450 \$) plus les taxes applicables pour le prémarquage, le traçage et la peinture de 2 terrains de pickleball sur la surface de béton de la patinoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil entérine l'acceptation de la soumission de Proligne;

ET QU'il en autorise le paiement.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **7.2 Demande de réservation du terrain du Parc Municipal – Association des propriétaires du lac Schryer**

**2019-07-179**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la Municipalité en date du 4 juin par Madame Suzanne Allaire présidente de l'Association des propriétaires du lac Schryer, pour la réservation du Parc Municipal dans le cadre de leur épluchette de blé d'Inde annuel qui aura lieu le samedi 17 août afin d'y réunir le plus de gens possible;

CONSIDÉRANT QUE le but de cette demande est de rejoindre et de réunir le plus de citoyens possible;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise l'accès au Parc Municipal ainsi que ses commodités à l'Association des propriétaires du lac Schryer.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **7.3 Correction de la résolution 2019-06-154 – Demande de gratuité des deux salles du centre communautaire – Préparation à la confirmation des jeunes adultes**

**2019-07-180**

CONSIDÉRANT QUE la gratuité du centre communautaire était demandée pour les 25 et 26 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de disponibilité pour le centre communautaire à ces dates;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE la gratuité du centre communautaire soit accordée pour les 8 et 9 novembre 2019.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **7.4 Questions du public**

### **8. AFFAIRES NOUVELLES**

#### **8.1 Projet d'aménagement d'un mur de soutènement – Montée Lafontaine**

Le maire, Monsieur Stéphane Séguin, informe la population sur les travaux d'aménagement d'un mur de soutènement sur la Montée Lafontaine devant avoir lieu à l'hiver 2019-2020.

#### **8.2 Les services de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) offerts au bureau de Services Québec de Papineauville**

Le maire, Monsieur Stéphane Séguin, informe la population qu'à compter du 2 juillet 2019, le bureau de Services Québec de Papineauville, situé au 365, rue Papineau à Papineauville sera accrédité à titre de mandataire de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). Il prendra le relais du mandataire actuel situé à Papineauville pour offrir les services de permis de conduire et d'immatriculation de véhicules.

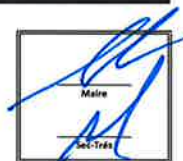
#### **8.3 Des succès à souligner, une équipe qui s'agrandit!**

De nouveaux premiers répondants se joignent à l'équipe. Monsieur Jonathan Lachance et Monsieur Pierre Charest ont complété avec succès la formation de 60 heures et l'examen de premier répondant du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

Nous les félicitons et leur souhaitons la bienvenue!

#### **8.4 Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'installation d'un radar-indicateur de vitesse mobile à l'entrée du village par la 315 Sud**

Le maire, Monsieur Stéphane Séguin, donne quelques précisions sur la résolution adoptée par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 3 juin dernier concernant la demande au MTMDET de mettre en place des moyens pour rappeler aux automobilistes la zone de 50 km/h plus particulièrement à l'entrée du village par la 315 Sud en y installant un radar-indicateur de vitesse mobile.



## **8.5 Questions du public**

## **9. DIVERS**

### **9.1 Souper-bénéfice du maire au profit de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

### **9.2 Programme d'aide financière pour la récupération des matières recyclables générée hors foyer**

**2019-07-181**

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière pour la récupération des matières recyclables générée hors foyer offre des subventions pour l'achat d'équipement de récupération des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE le remboursement est de l'ordre de 70 % du coût d'achat de chaque équipement de récupération des matières recyclables jusqu'à concurrence de 1 000 \$ remboursable par unité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire améliorer la récupération des matières recyclables dans les aires publiques municipales;

CONSIDÉRANT QU'un Programme d'aide financière pour la récupération des matières recyclables générées hors foyer de 70 % ou d'un maximum de 1 000 \$ par unité est disponible pour réaliser le projet de l'acquisition d'îlots de tri à trois voies pour les aires publiques municipales;

CONSIDÉRANT la soumission no 465 en date du 2 juillet 2019 de Joyal Groupe Expert Conseil au montant de sept mille trois cent soixante dollars et dix cents (7 360,10 \$) plus les taxes applicables pour l'achat de trois îlots extérieurs à deux voies pour le Parc municipal et deux îlots intérieurs à trois voies soit pour la Mairie et le Centre communautaire;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

**ET RÉSOLU QUE** le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, à demander une aide financière dans le cadre du Programme de récupération hors foyer;

QUE ce conseil autorise l'achat chez Joyal Groupe Expert Conseil, et ce, conditionnellement à l'obtention de la subvention.

QU'il en autorise le paiement.

ET QUE Monsieur Stéphane Séguin, maire, et Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document requis à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **9.3 Revitalisation du centre villageois – Modernisation des enseignes de rue**

**2019-07-182**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite moderniser ses enseignes de nom de rue des artères principales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la première phase du projet consiste à moderniser les enseignes de la rue Principale, soit à partir de la rue Marie jusqu'à l'intersection de la rue Principale et du Crique-à-la-Roche;

CONSIDÉRANT la soumission no 1833 en date du 2 juillet 2019 d'Enseignes Multi Graphique, au montant de mille quatre cent sept dollars (1 407 \$) plus les taxes applicables pour dix-huit (18) enseignes en alupanel de 9" x 24" avec impression numérique recto/verso réfléchissantes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise l'achat chez Enseignes Multi Graphique;

ET QU'il en autorise le paiement.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### 9.4 Questions du public

### 10. CORRESPONDANCE

#### 10.1 Proposition transmise à la Municipalité

Nous accusons réception d'une proposition reçue le 12 juin dernier de Monsieur Claude L'Allier offrant à la Municipalité de céder un espace de terrain réglementaire nécessaire à l'aménagement d'une virée publique sur la partie ouest de la rue des Cèdres en échange du tronçon nord de la rue des Trembles. Cette demande sera mise à l'étude.

#### 10.2 Campagne de financement – Coopérative de Santé du Nord de la Petite-Nation

Nous accusons réception de votre lettre en date du 25 juin 2019 demandant une contribution financière. Ce conseil ne donnera pas suite à cette demande puisqu'un don de cinq cents dollars (500 \$) a déjà été fait à cet organisme.

#### 10.3 Questions du public

### 11. QUESTIONS DU PUBLIC

### 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-07-183

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20 h 10.

Adoptée à l'unanimité.

  
Stéphane Séguin, maire

  
Manon Lanthier, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.